

Règlement

GRUPE SOCREDO EKIDEN - POLYNESIENNE DES EAUX HALF EKIDEN

POM'POTES MINI EKIDEN

CHALLENGES : POWERADE ENTREPRISES - AXA UNIFORMES -

ROYAL CANIN CLUBS FAPF

Edition 2026

Article 1 – Organisation

La troisième édition du GROUPE SOCREDO EKIDEN et du POLYNESIENNE DES EAUX HALF EKIDEN ainsi que la 2^{ème} édition du POM'POTES MINI EKIDEN se dérouleront le samedi 3 octobre 2026. Ces courses, qui font partie des grandes manifestations sportives de Polynésie Française, sont organisées par la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française (FAPF) avec le concours de la ville de Papeete dans le parc Paofai et le long du front de mer.

Cette manifestation revêt un caractère caritatif : une partie des bénéfices sera reversée à l'association MANIA TE MITI (composée de soignants en soins palliatifs). Elle accompagne les personnes, ainsi que les aidants feti'i, qui prennent en charge un membre de leur famille ou un proche, en leur offrant soutien et conseils.

Une collecte de tee-shirts de course sera organisée au profit de l'association TE VAI-ETE du Père Christophe. Chaque coureur pourra déposer ses tee-shirts de courses dans un conteneur mis à disposition à cet effet par l'organisation.

Article 2 – Présentation

	EKIDEN	HALF EKIDEN
Distance	42,195 km	20 km
Equipe	6 coureurs	3 coureurs
Composition	Homme, Femme ou mixte. Participants uniquement à partir de la catégorie Cadet/Cadette (nés avant le 31/12/2011) : Equipes OPEN (F/H/Mixte) Equipes ENTREPRISES (F/H/Mixte) Equipes UNIFORMES (F/H/Mixte) Equipes CLUB (F/H/Mixte)	
Label	Conforme aux réglementations nationales et internationales des courses sur route (WA et FFA)	N/A

	MINI EKIDEN
Distance	6 km
Equipe	4 coureurs (2 filles et 2 garçons) - BE et MI
Composition	Minimum 1BEF et 1BEG (possible 4 BE)
Année de naissance	2012 - 2013 - 2014 - 2015

Chaque coureur ne peut faire partie que d'une seule équipe et ne peut courir qu'un seul relais. Si un coureur assure plusieurs relais, au sein d'une même équipe, ou de plusieurs équipes, il entrainera automatiquement la disqualification de ladite équipe, ou desdites équipes, concernée(s).

Chaque participant s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète correspondant à son relais avant de passer le témoin et de franchir la ligne d'arrivée. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification de l'équipe.

Article 3 – Déroulement des épreuves

Le GROUPE SOCREDO EKIDEN

Il se dispute avec des équipes composées de 6 relayeurs sur une boucle de 5 km qui devra être effectuée une ou deux fois par athlète en fonction du relais. Le dernier relayeur effectuera une boucle spécifique supplémentaire comprenant une voie de dégagement menant à l'arrivée, d'une longueur de 2,195 Km.

Les derniers équipiers ne seront pas autorisés à prendre le départ de leur relais après 19h.

Au-delà de la barrière horaire, fixée à 20h, les coureurs n'ayant pas encore franchi la ligne d'arrivée seront disqualifiés et devront quitter aussitôt la chaussée pour rejoindre le village de course par les trottoirs.

Le POLYNESIENNE DES EAUX HALF EKIDEN

Il se dispute avec des équipes composées de 3 relayeurs sur une boucle de 5 km qui devra être effectuée une ou deux fois par athlète en fonction du relais.

Le POM'POTES MINI EKIDEN

Il se dispute avec des équipes composées de 4 relayeurs sur une boucle de 1 km qui devra être effectuée une ou deux fois par athlète en fonction du relais.

	EKIDEN	HALF EKIDEN	MINI EKIDEN
Relais 1	5 km	5 km	1 km
Relais 2	10 km	10 km	2 km
Relais 3	5 km	5 km	1 km
Relais 4	10 km	/	2 km
Relais 5	5 km	/	
Relais 6	7,195 km	/	
Heure de départ	15h00	16h30	14h
Délai maximum	5h00	3h30	1h

Article 4 – Conditions de participation

POM'POTES MINI EKIDEN

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, BE et MI nés avant le 31/12/15. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

L'inscription sera validée sous condition d'une autorisation parentale par coureur (pour les non licenciés FAPF) et sur renseignement des coordonnées d'un adulte désigné par équipe.

La participation à la compétition est subordonnée à la présentation pour chaque membre de l'équipe lors du retrait des dossards soit :

- D'une licence délivrée par la FAPF ou la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) en cours de validité
- D'une licence délivrée par la FFTRI (Fédération Française de Triathlon) ou la FTTRI (Fédération Tahitienne de Triathlon) en cours de validité.
- D'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

EKIDEN et HALF EKIDEN

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, nés avant le 31/12/2011 (à partir de la catégorie cadets). Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Cependant, pour les mineurs non licenciés FAPF, l'inscription ne sera acceptée qu'à condition de fournir une autorisation parentale.

La participation à la compétition est subordonnée à la présentation pour chaque membre de l'équipe lors du retrait des dossards :

- Pour les personnes majeures soit :

- D'une licence délivrée par la FAPF (Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française) ou la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) en cours de validité
- D'une licence délivrée par la FFTRI (Fédération Française de Triathlon) ou la FTTRI (Fédération Tahitienne de Triathlon) en cours de validité.
- D'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

- Pour les personnes mineures soit :

- D'une licence délivrée par la FAPF ou la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) en cours de validité
- D'une licence délivrée par la FFTRI (Fédération Française de Triathlon) ou la FTTRI (Fédération Tahitienne de Triathlon) en cours de validité.
- D'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Pour les équipes club, les licences de la saison 2026-2027 devront être présentées avant le 28 septembre 2026, sous peine de voir l'équipe classée en catégorie OPEN et paiement de la différence de 6000 FCP par équipe pour l'Ekiden et 3000 FCP pour le Half.

- Pour les personnes étrangères :

- D'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition, c'est-à-dire au 3 octobre 2026, ou de sa copie.

L'organisateur conservera une copie des justificatifs requis afin de les utiliser en cas d'accident.

Pour être éligible au classement "mixte", une équipe doit impérativement inclure au moins un homme et une femme :

- Au sein d'une équipe de 6 relayeurs pour le GROUPE SOCREDO EKIDEN
- Au sein d'une équipe de 3 relayeurs pour le POLYSIENNE DES EAUX HALF EKIDEN

Seules les équipes présentes à la remise des prix pourront avoir leurs récompenses.

Qualification au Championnat de France EKIDEN FFA :

Les conditions de qualification sont disponibles sur le site de la FFA (minima de performances et type d'équipes).

Article 5 – Challenges

3 challenges seront organisés à l'occasion des deux courses EKIDEN et HALF EKIDEN :

- Challenge POWERADE
- Challenge AXA
- Challenge ROYAL CANIN

Ces challenges récompenseront (par le plus grand nombre de participants aux deux épreuves, SOCREDO EKIDEN et POLYNESIENNE DES EAUX HALF EKIDEN) :

- L'entreprise ou l'établissement public ou privé le plus représenté ;
- Le groupe uniforme le plus représenté ;
- Le club FAPF le plus représenté.

Pour qu'une équipe puisse être éligible, tous les membres qui la composent (6 pour le GROUPE SOCREDO EKIDEN et 3 pour le POLYNESIENNE DES EAUX HALF EKIDEN) doivent impérativement appartenir :

- A la même entreprise privée, établissement privé ou public (type établissement scolaire, présidence, IJSPF, DJS, CHPF...) afin de participer au challenge POWERADE ENTREPRISE ;
- Au même corps (terre, air, mer, police, pompier, douane, gendarmerie) ou à la même unité (EMIA, DID, DIASS...) afin de participer au challenge MAEVA AXA ;
- Au même club FAPF afin de participer au challenge ROYAL CANIN CLUB FAPF.

2 trophées récompensent les équipes vainqueures de chaque challenge :

- Un trophée principal, qui devra être restitué à l'organisation de course un mois et demi avant l'édition suivante, pour une remise en jeu.
- Un trophée miniature, représentatif du trophée principal, acquis à chaque édition par les équipes vainqueures des challenges.

Si un trophée principal est remporté trois années consécutives par une même équipe vainqueur (entreprise, uniforme ou club), cette dernière le conservera définitivement.

En cas d'égalité (même nombre de participants) entre 2 équipes concourant dans le même challenge, l'équipe ayant le plus de femmes dans son groupe sera vainqueur. En cas seconde égalité, l'équipe ayant la moyenne d'âge la moins élevée remportera le challenge.

Article 6 – Inscriptions

L'inscription des équipes se réalise en ligne sur le site www.fenuamoove.com.

L'inscription des équipes Club FAPF et cas particuliers (partenaires) s'effectue directement auprès de la FAPF (dt@fapf.pf et ekiden@gmail.com).

Les inscriptions seront ouvertes du lundi 18 mai 2026 au mercredi 23 septembre 2026 – 23h59 et dans la limite des places disponibles. Aucune inscription sur place.

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition d'être complète (bulletin d'adhésion dûment complété, pièces justificatives validées, autorisation parentale pour les mineurs, paiement effectué) pour tous les membres de l'équipe.

Nombre maximum d'équipes / participants :

	EKIDEN	HALF EKIDEN	MINI EKIDEN
	120 équipes	120 équipes	40 équipes
	Soit 720 coureurs	Soit 360 coureurs	Soit 160 coureurs
Tarif par Equipe Club FAPF	18 000 FCP	9 000 FCP	4 000 FCP
Tarif par équipe hors club FAPF	24 000 FCP	12 000 FCP	6 000 FCP

Tout engagement d'équipe est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Dans le cas où l'épreuve serait annulée, se reporter à l'Article 22 du présent règlement.

En cas de non-respect de la composition d'équipe et d'ordre de passage dans une course, le juge arbitre pourra décider d'un avertissement ou d'une disqualification d'équipe (Article 8).

La composition des équipes pourra être possible jusqu'à la veille de la manifestation à 20h, en ligne ou en faisant la demande à dt@fapf.pf et ekidentahiti@gmail.com.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, hors cas prévu ci-dessus, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. De plus, son équipe sera automatiquement disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

En cas de comportement inadapté d'un coureur sur le parcours (manque de fair-play envers un autre concurrent, un bénévole ou le public), ce dernier, voire son équipe, pourra faire l'objet d'une sanction par le juge arbitre de la course pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'équipe en cause.

Article 7 – Dossards

L'ensemble des dossards de l'équipe sera donné en une fois, dans une seule et même enveloppe, à condition que le dossier soit complet.

Horaires de retrait des dossards : Les dossards seront disponibles chez VAIMA SPORT (Entrée rue Jeanne d'Arc, 1^{ère} étage) du 28 au 30 septembre 2026 de 09h00 à 17h00. Aucune remise de dossard le jour de la course.

Toute affectation de dossard est ferme et définitive. Chaque participant recevra un dossard à fixer sur la poitrine à l'aide de 4 épingles ou d'une ceinture porte dossard (non fournie). Il devra être entièrement lisible lors de la course. Les dossards numérotés de 1 à 6 pour le GROUPE SOCREDO EKIDEN, de 1 à 3 pour le POLYNESIENNE DES EAUX HALF EKIDEN et de 1 à 4 pour le POM'POTES MINI EKIDEN doivent être portés selon l'ordre des relais. Un bracelet équipé d'une puce sera donné à chaque équipe et servira de témoin à échanger entre les relayeurs.



Article 8 – Jury Officiel

Le jury officiel est composé du juge arbitre, du directeur de course, du président de la FAPF et du commissaire de course chargé de la sécurité de la manifestation).

Dans l'hypothèse d'un litige, les concurrents pourront faire appel directement auprès du juge-arbitre (par voie orale ou écrite) dans un délai de 30 minutes à compter de l'affichage des résultats.

Les équipes pourront porter une réclamation à l'encontre d'une autre équipe si elles estiment que l'ensemble de ses membres ne relèvent pas de la même entité (entreprise, uniforme ou club). Si l'équipe mise en cause est en mesure de justifier son appartenance à l'entité concernée, elle ne sera pas déclassée. En revanche, à défaut de preuve d'affiliation, elle sera disqualifiée.

Pour être prise en compte, toute réclamation devra préalablement faire l'objet par le demandeur d'une caution de 10 000 FCP. Si la réclamation s'avère justifiée, la caution sera restituée. Dans le cas contraire, elle sera conservée par l'organisation de course.

Le juge-arbitre peut appliquer des avertissements à un coureur ou une équipe (respect de l'environnement, non-respect des relais...). 2 avertissements valent disqualification après examen par le jury.

La décision du juge-arbitre est sans appel.

Article 9 – Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un système de puce intégrée au témoin et réalisé par une société de chronométrie agréée. Toute équipe se présentant à l'arrivée sans le témoin ne pourra être classée.

La puce n'est pas réutilisable sur une autre course et devra être remise dès l'arrivée à l'organisation.

Article 10 – Lots / Récompenses

	EKIDEN	HALF EKIDEN
Lot	1 t shirt technique/personne 1 sac ficelle par personne 1 médaille par personne pour chaque équipe finisher	
Récompenses	<ul style="list-style-type: none"> • Une coupe de la manifestation et des lots partenaires pour : Les 3 premières équipes SCRATCH F / H / M • Un trophée CHALLENGE POWERADE ENTREPRISES • Un trophée CHALLENGE AXA UNIFORMES • Un trophée CHALLENGE ROYAL CANIN CLUBS FAPF 	
Tirage au sort	Selon lots partenaires	Selon lots partenaires

	MINI EKIDEN
Lot	1 t shirt technique/personne 1 sac ficelle par personne 1 médaille par personne pour chaque équipe finisher
Récompenses	Une coupe de la manifestation et des lots partenaires pour les 3 premières équipes de la course

Article 11 – Résultats

Les résultats officiels seront communiqués par la FAPF après validation du juge arbitre FAPF. Ils seront affichés dans le village course et seront consultables sur le site de la FAPF (<https://www.athle.pf/>).

Article 12 – Podium et remise des prix

Les podiums sont définis dans l'article 9. Ils feront l'objet d'une remise de récompenses à partir de :

- 15h30 pour le POM'POTES MINI EKIDEN
- 19h pour les courses EKIDEN et HALF EKIDEN

En cas d'absence ou de retard, les récompenses en nature seront offertes en dons aux associations participant à l'évènement.

Un tirage au sort de dossards sera effectué en amont de la compétition et sera affiché par l'organisation pendant la manifestation. Les lots pourront être récupérés sur place ou auprès de la FAPF à l'issue de la manifestation.

Article 13 - Abandon



Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter à l'organisation afin de remettre son dossard ainsi que le témoin contenant la puce électronique de chronométrage. Son équipe sera déclarée hors course.

Article 14 – Sécurité/ Circulation

La sécurité routière est assurée par l'organisation avec le soutien de la ville de Papeete (police municipale). Le PC course est au parc Paofai (esplanade basse). Des mesures de sécurité seront mises en œuvre par l'organisation pour assurer la protection des coureurs (circulation coupée, plots, ...).

Le parcours de 2 km emprunte les allées du parc Paofai avec un départ au niveau de l'esplanade basse du parc.

Le parcours de 5 km débute au niveau de l'esplanade basse du parc Paofai en direction du rond-point Prince Hinoi et retour vers l'esplanade basse du parc Paofai pour le passage du relais ou l'arrivée.

L'organisateur, les concurrents, les partenaires et le public doivent se conformer aux arrêtés des villes et services concernés.

A partir de la nuit tombée, il est recommandé aux concurrents de se munir d'un système d'éclairage leur permettant de disposer d'une meilleure visibilité sur le parcours et d'être vu. L'organisation ne pourra être tenue pour responsable de tout incident/accident lié à l'absence d'un système d'éclairage.

Article 15 – Sécurité/ Dispositif médical

Un dispositif médical sera mis en place sur le village de l'épreuve le samedi 4 octobre 2025 à partir de 14h00. Le comité d'organisation, les secouristes et médecin sur place se réservent le droit d'arrêter tout coureur en risque sanitaire (coup de chaleur....).

Article 16 – Accompagnateurs

En application du Règlement des manifestations running de la World Athletics, tout accompagnateur, à pied, à bicyclette, en roller ou sur tout engin, motorisé ou non, est interdit sur le parcours. Sa présence entraînera immédiatement la disqualification de l'équipe sans que cette dernière ne puisse prétendre à une quelconque réclamation et/ou indemnisation. L'accompagnateur pourra être tenu pour responsable de tout accident et/ou incident survenu du fait de sa présence sur le parcours et pourra faire l'objet de poursuites judiciaires. Il est strictement interdit de courir accompagné d'un animal, même tenu en laisse. L'organisation dégage toute responsabilité en cas d'accident provoqué par la présence d'un animal sur le parcours.

Article 17 – Ravitaillements

Deux points d'eau (rampe et/ou bonbonnes) seront mis en place sur le parcours pour les relayeurs à 2 km (POM'POTES MINI EKIDEN) et 2,5 et 5km (EKIDEN et HALF EKIDEN).

Un ravitaillement sera distribué à l'arrivée à chacun des participants.

Article 18 – Assurances Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants aux GROUPE SOCREDO EKIDEN et POLYNESIENNE DES EAUX HALF EKIDEN et POM'POTES MINI EKIDEN.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Assurance individuelle accident pour les non licenciés de la FAPF : se reporter à l'article 5 du présent règlement.

Article 19 – Handisport

Les **trois** épreuves sont ouvertes aux coureurs handisports intégrés dans une équipe. Le participant et son éventuel accompagnant devront reconnaître le parcours avant leur inscription afin de s'assurer que le participant handisport peut effectuer celui-ci en toute sécurité et dans les délais impartis.

Article 20 – Environnement

Dans le cadre d'une démarche de réduction des déchets, une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles. Une zone dédiée au recyclage des déchets sera mise en place dans la zone d'arrivée, les emballages vides (gels, barres, boissons, etc...) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition. Les coureurs sont invités à conserver leurs déchets jusqu'à l'arrivée ou une zone de jetage. Tout coureur allant à l'encontre de ces dispositions pourra voir son équipe exclue.

Article 21 – Droit à l'image et RGPD

Le bulletin d'inscription est susceptible d'être utilisé à toutes fins par l'organisateur, sauf stipulation expresse contraire de l'intéressé qui dispose notamment d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant, conformément à la loi "Informatique et Liberté" du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.



Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément la FAPF (ou ses ayants droit) à utiliser, ou faire utiliser, ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve, en vue de toute exploitation directe, ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires.

Article 22 – Force majeure

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve et s'engage à rembourser les frais d'inscription de chaque participant. Cependant les frais de transaction payés lors de l'inscription ne seront en aucun cas remboursés.

Article 23 – Acceptation du Règlement

La participation au GROUPE SOCREDO EKIDEN, POLYNESIENNE DES EAUX HALF EKIDEN et POM'POTES MINI EKIDEN ainsi qu'aux challenges EKIDEN et HALF EKIDEN POWERADE Entreprises, AXA Uniformes et ROYAL CANIN Clubs FAPF proposés implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement. Les concurrents (ou leurs représentants légaux pour les mineurs) reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement. L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation.



LISTE DES PARTENAIRES

